AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES ®

RÉGION CHAMPAGNE-ARDENNE

GRANDES CULTURES

Bulletin N° 199 du 25/03/93

COLZA

Stade D (boutons accolés) à F1 (1ères fleurs ouvertes) pour les quelques parcelles très précoces.

Charançon de la tige

Ce charançon continue de voler mais beaucoup plus faiblement dans la plupart des secteurs. Cependant, c'est le charançon de la tige du chou qui domine avec parfois aucune capture de celui de la tige du colza.

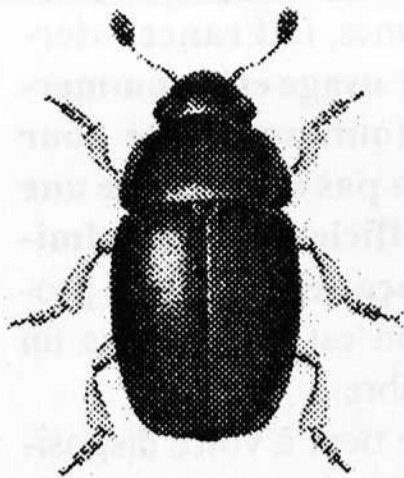
Captures cumulées du 10 au 24/03

Lieu	CT colza	CT chou
Hannogne	8	53
Cauroy	12	64
Les P. Loges	18	57
Crugny	12	9
Planty	206	0
Villiers ss P	13	13

■ *L'intervention a dû être réalisée dans la plupart des cas. Dans les parcelles les plus précoces, le stade de nuisibilité est dépassé.*

Méligèthes

Le vol de cet insecte se poursuit également. Il est toujours très actif.



Captures cumulées du 10 au 24/03

Lieu	Méligèthes
Hannogne	8
Planty	24
Villiers ss P	1
Cauroy	21
Les P. Loges	8
Crugny	4

■ *Le seuil de traitement de 2 ou 3 insectes par inflorescence au stade boutons séparés E est rarement atteint. Contrôlez vos parcelles.*

Maladies et pourriture du collet

De nouveaux symptômes de cylindrosporiose sont observés par foyers sur variété Eurol dans le Tardenois.

La pourriture du collet déjà observée depuis une quinzaine de jours prend des proportions importantes dans certains secteurs de l'Aube et de la Haute-Marne.

Après analyses et mises en culture dans notre laboratoire, ces pourritures sont dues principalement au Botrytis cinerea. Aucun autre champignon n'a été mis en évidence.

Arrêté hormones toutes cultures

En accord entre le CIVC (Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne) et le SRPV, la date de débourrement de la vigne a été fixée au 29 mars 1993. En conséquence, l'arrêté préfectoral de chaque département viticole de la région interdit l'emploi des herbicides à base d'hormones à proximité du vignoble d'appellation Champagne.

En bref...

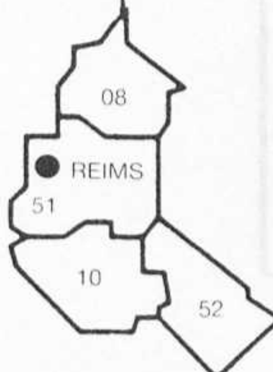
COLZA : Poursuite du vol du charançon de la tige et des méligèthes... Dégâts de botrytis confirmés au niveau du collet.

BLE : Le temps sec diminue les risques piétin...

ORGE : Mosaïque quasi généralisée sur Plaisant.

POIS : 1ers thrips et sitones

Imprimerie du S.R.P.V. Champagne-Ardenne - Le Directeur-Gérant : D. PINCONNET - CPPAP n° 529 AD (C SPV 1989)



Publication périodique ABONNEMENT ANNUEL : 250 F

Toute reproduction même partielle est soumise à notre autorisation.

Ministère de l'Agriculture
Service Régional de la Protection des Végétaux
2, Avenue Nationale - La Neuvillette
B.P. 1154 - 51056 REIMS CEDEX
Téléphone : 26.09.06.43
Fax : 26.87.39.33



Ces attaques semblent avoir eu lieu après de graves brûlures d'azote suivies d'une période de gel. Les plantes affaiblies ont permis l'installation de champignons secondaires et du botrytis.
La variété Falcon semble la plus touchée.
■ *Toute intervention fongicide est inutile.*

BLE

Décollement de l'épi de 0,5 à 2,5 cm au stade 1 noeud pour les plus précoces.

Maladies du pied et du feuillage

Aucune évolution des maladies du feuillage et du pied n'est notée comptetenu des conditions sèches. Bien que l'inoculum soit important (septoriose et piétin-verse), l'absence de pluie limite les possibilités de nouvelles contaminations. En conséquence, les attaques de piétinverse risquent d'être moins fréquentes qu'initialement prévues.

■ *Dans les parcelles précoces atteignant déjà le stade 1 noeud (Nogentais), il est impératif d'intervenir rapidement dans les parcelles à risque piétin élevé (15 à 20 % de pieds touchés ou kit diagnolab positif). Dans les parcelles beaucoup plus tardives, attendre pour traiter.*

ORGE

Maladies

L'helminthosporiose est bien installée en tous secteurs. Une augmentation de la pression de la rhynchosporiose est signalée dans le secteur de Vendeuvre sur Barse. Quelques pustules de rouille naine sont toujours présentes.
■ *Il est trop tôt pour intervenir.*

Mosaïque

Des foyers quasi généralisés sont observés dans la Marne (sauf Tardenois) et l'Aube sur la variété Plaisant .
■ *Continuez à contrôler vos parcelles.*

POIS

Germination à levée.

Thrips

Les adultes de thrips sont visibles mais encore en nombre relativement faible. Attention, le vol risque de s'accentuer si les périodes ensoleillées se prolongent.
■ ***Surveiller les parcelles dès la levée des pois. L'intervention ne se justifie que si tous les pieds sont porteurs d'au moins 1 thrips.***

Sitones

L'activité de ces charançons a repris depuis une dizaine de jours. Les premières femelles capturées sont gravides. Nous vous tiendrons informés de l'évolution de ce parasite.
■ ***Il est trop tôt pour intervenir. Attendre le stade deux feuilles.***

LA CIRCULATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES DANS L'EUROPE DE 1993

Le 1er janvier 1993 marque le début d'une Europe sans frontières internes, à l'intérieur de laquelle les marchandises peuvent circuler sans contraintes administratives.
Cette règle quasi générale a ses exceptions, en particulier dans le domaine phytosanitaire, puisque si l'examen écotoxicologique des matières actives est effectivement mené à l'échelon de Bruxelles, l'autorisation de mise en marché des spécialités commerciales est instruite par les Etats membres.
Il en résulte ainsi que ces spécialités commerciales ont et auront besoin d'un homologation officielle de chaque Etat pour pouvoir être vendues et utilisées dans ce même Etat.
Cette homologation peut d'ailleurs être transposée à un autre membre de la CEE, à l'issue d'une étude de comparabilité, vérifiant que les conditions agroclimatiques sont réellement similaires *(c'est la notion d'acte unique)*.
En d'autres termes, **la France interdit sur son sol l'usage et la commercialisation de toute spécialité pour laquelle n'aura pas été délivrée une autorisation officielle par l'Administration française**, même si le produit en question est vendu dans un autre Etat membre.
Votre SRPV se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, faites lui appel pour éviter d'être, même involontairement, dans l'illégalité...

LES PRODUITS QUE VOUS POUVEZ UTILISER SUR COLZA AVEC LES DOSES, LES EFFICACITES ET LE CLASSEMENT TOXICOLOGIQUE

Spécialités commerciales	Matières actives	Classement toxicologique	Cylindrosporiose	Pseudocercosporella	Sclerotiniose	Alternariose
Calidan	*iprodione + carbendazime*	NC	3 l B	3 l B à TB	3 l B à TB	3 l B
	à base de carbendazime	NC	500 g B	–	500 g B à TB	–
Eria	*difenoconazole + carbendazime*	Xn	–	2 l TB	2 l B à TB	2 l B
Fanyl colza	*prochloraze + carbendazime*	Xn	1,5 l B	1,5 l M à B	1,5 l B	–
Horizon	*tebuconazole*	Xn	1 l B à TB		1 l M	1 l B à TB
Impact **Impact R** **Impact RM ou** **Yellow**	*flutriafol* *flutriafol + carbendazime*	Xn	1 l 1,25 l B 1 l	1 l 1,25 l TB 1 l	1,25 l M à B 1 l	–
Konker	*vinchlozoline + carbendazime*	NC	–	–	1,5 l B à TB	–
Libero	*tebuconazole + carbendazime*	Xn	1,5 l B		1,5 l B à TB	–
Peltar **Peltar Flo**	*manèbe + thiophanate methyl*	NC	–	–	3 kg 5 l M	–
Punch C **et CS**	*flusilazole + carbendazime*	Xn	0,8 l B	0,8 l B à TB	0,8 l M	0,8 l M
Ronilan **Ronilan Flo**	*vinchlozoline*	NC	–	–	1,5 kg B 1,5 l B	–
Rovral **Kidan**	*iprodione*	NC			1,5 kg B 3 l B	1 kg 2 l B
Sportak 45	*prochloraz*	Xn	1,33 l B		–	–
Sportak MZ **Sportak MZ2**	*prochloraz + mancozèbe*	Xn	1 l + 3,5 l M à 1 l + 3,5 l B	–	1 l + 3,5 l M à B	–
Sumisclex **Sumisclex liquide**	*procymidone*	NC	–	–	1,5 kg B 1 l B	1,5 l B
Polka **Sargass**	*carbendazime + fenbuconazole*	Xn			2 l B	–
Troika	*carbendazime + prochloraz + fenbuconazole*	Xn	1,5 l –	1,5 l	1,5 l M	–

Xn : nocif — M : Moyen — B : Bon — B à TB : Bon à Très Bon

NC : Non Classé

Les doses correspondent aux produits formulés excepté pour la carbendazime.

centre impression / limoges

P4

MALADIES DU COLZA AU PRINTEMPS

REPRISE DE VEGETATION :

Les variétés sont actuellement suffisamment résistantes à la cylindrosporiose. Traitement inutile.

CHUTE DES PREMIERS PETALES :

C'est le début de la période de risque pour la sclérotiniose.

— En effet, ce sont les pétales pollués qui, en se collant sur les feuilles, transmettent la maladie.

Intervenir avant ce stade est inutile.

— Profitez de ce passage pour enrayer la maladie des taches blanches, si nécessaire.

Le risque d'une attaque tardive de sclérotinia doit être relativisé, un renouvellement trois semaines après le premier passage ne doit pas être systématique mais doit intervenir quand la floraison est longue (plus de 4 semaines) et que la météorologie est favorable (rosées ou brouillards matinaux, pluies fines);

ATTENTION, les régulateurs de croissance, lorsqu'ils réduisent significativement la hauteur des plantes, favorisent le sclérotinia. Protégez bien les colzas régulés.

Ne mélangez pas pyréthrinoides et fongicides inhibiteurs de stérols : cette association est dangereuse pour les abeilles et rarement justifié. L'intervention contre le sclérotinia doit précéder celle concernant les charençons des siliques.

APPARITION DES TACHES D'ALTERNARIA SUR JEUNES FEUILLES OU SILIQUES :

Pour une meilleure efficacité des fongicides, intervenez préventivement, dès que la maladie est sur jeunes feuilles si le colza n'a pas atteint le stade G3; dès que la maladie est sur siliques si le colza a atteint le stade G4.

L'arrière-effet d'un fongicide placé à la floraison permet de retarder la montée de la maladie, mais sera insuffisant si la météo est favorable en fin de campagne.

SPECIALITES HOMOLOGUEES OU EN APV CONSULTATION ECOPHYT DU 19/03/93
ARTICHAUT TRAITEMENT DES PARTIES AERIENNES PUCERONS

omethoate	FOLIMATE	BAYER FRANCE	2,5 L/HA	14 J AVANT RECOLTE
parathion-methyl	METHYLUGEC	SIPCAM PHYTEUROP	0,075 KG/HL	15 J AVANT RECOLTE
pyrimicarbe	PIRIMOR G RAPID	I.C.I PROTECTION DE L'AGRICULTURE I.C.I PROTECTION DE L'AGRICULTURE	0,75 KG/HA 7,5 L/HA	7 J AVANT RECOLE ND
rotenone	CUBEROL V	RHODIC	25,0 KG/HA	ND
deltamethrine et heptenophos	DECIS B DECIS QUICK	PROCIDA / ROUSSEL UCL PROCIDA / ROUSSEL UCL	0,5 L/HA 0,5 L/HA	3 J AVANT RECOLTE ND
lambda-cyhalothrine et pyrimicarbe	KARATE K	I.C.I PROTECTION DE L'AGRICULTURE	1,5 L/HA	7 J AVANT RECOLTE

ND : Le délai d'emploi avant récolte n'étant pas défini, le produit ne doit pas être appliqué près de la récolte, sans qu'il soit possible actuellement de préciser ce délai. En aucun cas ce délai ne peut être inférieur à 2 jours.

ARTICHAUT

PUCERONS-SITUATION ACTUELLE :

COTES D'ARMOR :

Des populations importantes de pucerons verts sont détectées dans des parcelles qui n'ont reçu aucune application insecticide depuis la fin de l'automne.

Dans les parcelles traitées ce mois ci ou le mois dernier, les populations de pucerons verts sont faibles.

Un traitement insecticide n'est justifié que dans les parcelles qui n'ont pas été traitées depuis la fin de l'automne. Dans ce cas, intervenez avec FOLIMATE à 2,5 l/ha ou ORTHENE 50 à 1,5 kg/ha qui agissent par température basse.

FINISTERE :

Des populations de pucerons verts parfois importantes sont observées dans des parcelles qui n'ont pas reçu de traitement insecticide depuis l'automne dernier. Ces populations importantes vont affaiblir des plantes déjà marquées par le gel.

Dans les parcelles qui n'ont reçu aucune intervention insecticide depuis Octobre 1992, il est nécessaire d'intervenir actuellement avec ORTHENE 50 à 1,5 kg/ha ou FOLIMATE à 2,5 l/ha qui agissent par température basse.

PRINCIPES GENERAUX DE LUTTE CONTRE LE MILDIOU DE LA POMME DE TERRE

Le mildiou de la pomme de terre reste la maladie qui a les plus graves conséquences sur la production.

Lors des attaques précoces, le feuillage est rapidement détruit et les pertes de rendement peuvent dépasser 50 % de la production espérée.

Lors des attaques tardives, le champignon peut atteindre les tubercules et remettre en cause la qualité ce qui entraîne des problèmes de conservation et de commercialisation.

L'évolution de la maladie est extrêmement rapide : forte production de spores, durée d'incubation très courte. Dès la troisième génération, la maladie entre dans la phase épidémique. Aussi la lutte n'a pour but que la SAUVEGARDE de la production quel que soit le potentiel de la parcelle ou le prix espéré de la récolte. LA LUTTE DOIT REUSSIR.

Le principe de base de la lutte est de :

"NE JAMAIS LAISSER PENETRER LE MILDIOU DANS LA PARCELLE"

et donc de

"TRAITER PREVENTIVEMENT, AVANT LA CONTAMINATION".

Pour ce faire les Avertissements Agricoles du Service de la Protection des Végétaux élaborés à partir des modèles épidémiologiques Guntz Divoux et Milsol et d'observations effectuées en plein champ, sont un outil indispensable.

Quelques éléments sont essentiels à connaître pour réussir à combattre la maladie :

MESURES PROPHYLACTIQUES

Ces mesures consistent à limiter l'inoculum primaire notamment par la destruction des tas de déchets qui sont le départ de l'épidémie (utilisation de la chaux vive, ou au minimum destruction mécanique de la végétation)

TRAITEMENTS EN VEGETATION

<u>DATE DE LA PREMIERE INTERVENTION</u> :

2 cas sont à considérer :

1) LA CULTURE EST IMPLANTEE <u>AVEC</u> UN FILM PLASTIQUE :

En règle générale, la bâche est à retirer 3 à 4 semaines après la levée. Un traitement anti-mildiou est à réaliser aussitôt que la bâche est déposée. Cette application doit être effectuée <u>uniquement avec un fongicide pénétrant</u> (voir liste des spécialités ci-après) pour les raisons suivantes

– avec le micro-climat favorable induit par la bâche plastique, des risques importants de présence de mildiou existent au moment du débâchage. L'application des fongicides systémiques (voir liste des spécialités ci-après) étant déconseillée sur des attaques déclarées de mildiou (risque d'apparition de résistance), il est préférable de ne pas utiliser ces spécialités au moment du débâchage.

– la hauteur des fanes de pommes de terre étant importante au moment du débâchage, l'efficacité des fongicides de contact (voir liste ci-après) sera insuffisante.

Les traitements fongicides qui interviendront, par la suite, après cette application fongicide réalisée au moment du débâchage, seront effectués avec :

- des fongicides systémiques ou pénétrants si aucun symptôme de mildiou n'a été détecté lors du débâchage.

- seulement des fongicides pénétrants si des symptômes de mildiou ont été détectés au moment du débâchage.

2) LA CULTURE EST CONDUITE SANS BACHE PLASTIQUE

La question de l'opportunité de la première intervention se pose, au plus tard, quand les parcelles les plus précoces d'une région atteignent le stade 15 à 20 cm de hauteur de végétation.

La décision de traitement est alors prise en fonction des indications des Avertissements Agricoles et, ou, si l'inoculum primaire est constaté dans l'environnement (tas de déchets, jardins...)

Si la décision d'intervenir est prise, le traitement se fait sur toutes les parcelles dès la levée des pommes de terre et ce quelque soit leur stade végétatif.

La première intervention est le plus souvent réalisée avec des fongicides de contact.

LES INTERVENTIONS ULTERIEURES :

Les Avertissements Agricoles du Service Régional de la Protection des Végétaux que vous allez recevoir indiquent les périodes de risque durant lesquelles la protection du feuillage doit être assurée.

Il faut faire en sorte que le feuillage soit protégé **avant chaque contamination**, c'est-à-dire intervenir **préventivement** :

- les modèles utilisés par les avertissements y aident, en indiquant les meilleures dates de traitements avant les sporulations afin de protéger le feuillage sain avant le dépôt de spores.

- les interventions doivent se faire avant toute période d'hygrométrie saturante longue : pluie, brouillards, surtout par température douce.

Il faut également choisir les spécialités fongicides en fonction de leur mode d'action, la pression de maladie, les conditions de lessivage, l'évolution de la culture.

LES DIFFERENTS FONGICIDES UTILISABLES :

Les spécialités fongicides sont de divers types :

Spécialités contenant uniquement des matières actives de contact.

La matière active de contact assure à la surface de la feuille un film toxique pour le champignon bloquant ainsi la germination de la spore en agissant sur de nombreux sites du métabolisme du pathogène. La protection assurée est de l'ordre de 7 à 8 jours mais, en cas de pluies totalisant plus de 20 à 25 mm (un peu moins si elles sont violentes), il faut renouveler sans tarder la protection si l'on se trouve en période de risques de contamination.

De très nombreuses spécialités appartiennent à ce groupe, parmi celles-ci les produits à base de :

- dithiocarbamates :	. mancozèbe ou manèbe sont le plus souvent utilisés. Dose d'emploi : 1600 g de m.a./ha. Les formulations sont nombreuses. . propinèbe, métirame de zinc
- sels d'étain :	Brestan 10 (9 % de fentine acétate + 62,5 % manèbe) 2 Kg/ha pc

Topmil Flo (60g/l de fentine hydroxide + 400 g/l de manèbe) : 3 l/ha pc

- chlorotalonil : 1 500 g de m.a./ha.

- folpel, cuivre. Cependant le cuivre peut provoquer des phénomènes de phytoxicité. Aussi, est-il préférable de le réserver pour le dernier traitement avant défanage.

<u>Spécialités composées de matières actives de contact et pénétrantes</u> :

Dans ces spécialités, le cymoxanil associé à une ou plusieurs matières actives de contact pénètre dans la feuille mais il n'est pas véhiculé par la sève. Cette matière active présente l'avantage de détruire le mycélium du champignon à l'intérieur de la feuille jusqu'à 2 jours après la contamination. L'activité de cette matière active cesse pratiquement 3 jours après son application. Les matières actives de contact qui sont associées, prennent le relais et assurent une activité préventive jusqu'à 7 à 8 jours après l'application ; elles ont une grande importance dans la performance des spécialités.

Ces spécialités sont particulièrement utiles en période d'**orages ou de pluies répétées** (mais on tiendra compte du lessivage de matières actives de contact associées).

Les spécialités les plus utilisées associent le cymoxanil au mancozèbe : Fulvax, Remiltine, Mistel GD, CABESTAN.

Mais d'autres associent le cymoxanil au metirame de zinc : Aviso G et DF, au propinèbe : Diametan.

<u>Spécialités contenant une matière active systémique</u> :

Ces matières actives systémiques sont toutes de la famille des phenylamines.

Elles contiennent une matière active systémique associée à un produit de contact ("2 voies"). C'est le cas du Trecatol (benalaxyl 8 % + mancozèbe 65 %) qui s'utilise à 2,5 Kg PC/ha et de l'Acylon P qui s'emploie à 2 kg/ha.

Deux spécialités présentent en plus de la matière active systémique et du fongicide de contact, le cymoxanil doué d'une action pénétrante. Il s'agit de produits dits "à 3 voies". C'est le cas du Pulsan et du Sirdate utilisés l'un et l'autre à 2,5 Kg PC/ha.

Ces spécialités, de par l'action systémique d'une des matières actives, sont intéressantes à utiliser en période de végétation très poussante et de multiplication du feuillage.

La matière active systémique a un effet "rétroactif" (curatif) de 4 jours après la germination de la spore, ce qui permet des intervalles de traitement, avec la même spécialité, de l'ordre de 10 jours au maximum pour Trécatol et Acylon P, 14 jours au maximum pour Pulsan et Sirdate.

Les matières actives systémiques ont une action sur 1 seul site précis du métabolisme du champignon et présentent le risque de sélectionner des souches résistantes. Aussi la stratégie doit-elle être adaptée en fonction de la conception du produit et cette même stratégie doit être conduite avec la plus grande rigueur quand on sait que les enquêtes menées en 1992 ont décelé des souches résistantes aux phénylamines dans 90 % des cas en Nord Pas-de-Calais Picardie et 20 % en Bretagne (Résultats du GRISP du Rheu). Il faut également noter qu'en Bretagne, ces souches résistante sont mises en évidence depuis 1989 par le GRISP du Rheu.

Spécialités	Conception du produit	Stratégie d'application
2 voies : Trecatol Acylon P	1 matière active systémique + 1 PLEINE DOSE DE CONTACT (environ 1 600 g de mancozèbe/ha) 1 matière systémique + 1 200 g de manèbe/ha	Toujours en PREVENTIF, période de CROISSANCE active de la pomme de terre. 2 à 3 traitements maxi/campagne. 10 jours d'intervalle entre 2 traitements systémiques (moins si risques très importants).
3 voies : Pulsan Sirdate P	Synergie de : 3 matières différentes . 3 modes d'action . 3 sites d'action sur les plantes . 3 sites d'action sur le champignon	Toujours en PREVENTIF, CROISSANCE active de la pomme de terre 2 à 3 traitements maxi/ campagne. 14 jours d'intervalle entre 2 traitements systémiques (moins si risques très importants).

CONDITIONS DE TRAITEMENT

Les conditions de traitements sont particulièrement importantes : en effet il ne faut pas créer de foyer d'inoculum primaire dans la parcelle.

En période à risque la moindre zone de feuillage mal traitée sera le lieu d'implantation du Mildiou dans la parcelle. Ces foyers sont fréquemment rencontrés :

- en bordure de parcelle...
- raccordements de rampe...
- débuts de traitement...

Il faut veiller à ne pas planter là où il est impossible de traiter, à bien faire correspondre la largeur de plantation et la largeur de pulvérisation pour un bon recoupement des rampes, à bien régler la hauteur de rampe pour assurer une bonne qualité de protection des bouquets terminaux, ainsi que les parties basses, à respecter une bonne stabilité de la rampe pour éviter les coups de fouets horizontaux ou balancements verticaux...

Si des expérimentations ont montré que le volume de bouillie par ha peut être baissé jusque 150 l/ha avec un excellent matériel bien réglé, la prudence incite à utiliser des volumes de bouillie de 200-250 l/ha.

Les mauvaises conditions de traitements sont la cause de la majorité des cas de l'entrée du Mildiou dans la parcelle.

CONCLUSION

- Le respect des quelques notions de base évoquées précédemment,

- Le suivi des Avertissements Agricoles du Service Régional de la Protection des Végétaux,

- La vigilance dans les conditions de traitements,

doivent permettre au producteur de combattre efficacement le Mildiou.

ABONNEMENT SPECIAL A PHYTOMA

PHYTOMA- La Défense des Végétaux
BULLETIN D'ABONNEMENT SPECIAL
réservé aux abonnés aux Avertissements Agricoles

M, Mme, Mlle, Sté, ...
adresse ....
Code Postal .... Ville ....

souscrit un **ABONNEMENT** d'un an (11 numéros)
au **tarif exceptionnel de 243 F** au lieu de 305 F

désire recevoir le pin's de "PHYTOMA-La Défense des Végétaux".

à retourner au Service Abonnement : 4 rue André Boulle
94942 CRETEIL Cedex 09

AV. A. 93